

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU 19 OCTOBRE 2009
VOCATION HYDRAULIQUE MOUGE**



Etaient présents : Toutes les communes étaient valablement représentées sauf Clessé.

BASSIN ECRETEUR DE LAIZE – ST MAURICE DE SATONNAY

▪ **Avancement des travaux**

Mme Bernard fait un bref récapitulatif de l'avancement des travaux qui ont débuté le 15 septembre 2009. Le terrassement et compactage sont en cours. Elle rappelle le protocole d'accord validé le 25 mai. L'acte d'acquisition des terrains a été signé le 8 septembre 2009, après report de plusieurs rendez-vous à l'Etude de Maître Bacot.

La Vice-Présidente informe que l'appel d'offre avec procédure adaptée a été publié dans le Journal de Saône et Loire le 2 juin 2009, et sur le site du BOAMP avec remise des offres fixée au lundi 6 juillet 2009.

3 entreprises ont envoyé une proposition :

↳ GROUPEMENT PIQUAND	39 SAINT AMOUR
↳ SA FONTERAY Henri	71 LESSARD LE NATIONAL
↳ SOCAFL	01 CROTTET

La commission d'appel d'offre réunie le 27 juillet a retenu le Groupement PIQUAND 39 SAINT AMOUR, cotraitante avec 2 entreprises, les entreprises SETE et CANARD.

La définition des travaux est la suivante :

- l'entreprise SETE : débroussaillage, fonçage palplanches, un mur béton, enrochement
- l'entreprise CANARD : décapage, pose de drains
- l'entreprise PIQUAND : terrassement, compactage de la digue

Le montant du marché s'élève à la somme de 256.010 € HT soit 306.187,96 € TTC.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, entérine ce choix et donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Diverses questions sont posées par un délégué :

- la pollution de la rivière, les boues
- la mortalité piscicole
- remise en état d'empoissonnement
- détournement de la rivière

Toutes ces remarques seront communiquées au Maître d'œuvre.

Mme BERNARD informe qu'il y aura un éventuel surcoût estimé à 5.000 €, suite à des tests géotechniques qui ont montré une compacité insuffisante au niveau du terrassement de la clef d'ancrage.

Les arbres abattus ont été façonnés et laissés sur place. Des particuliers intéressés par l'achat ont fait des propositions :

- 50 € pour le peuplier
- 25 € pour le hêtre
- 150 € pour le bois de chauffage

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette offre et autorise la vice-présidente à signer toutes les pièces relatives à cette transaction.

▪ **Emprunt**

La Vice-Présidente rappelle les 3 subventions octroyées pour la réalisation de ces travaux :

- 90.000 €
- 8.200 €
- 89.300 €

Soit un total de 187.500 €.

Quatre banques (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Dexia et Banque Populaire) ont été contactées pour une ouverture de crédit de 500.000 € avec consolidation par un prêt de 190.000 € à contracter le 1^{er} trimestre 2010.

Le Président explique les différentes catégories de taux d'emprunts sur le marché actuel.

Chaque offre a été analysée.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide de :

- **contracter une ligne de préfinancement consolidable auprès du Crédit Agricole, au taux de T4M + 0.80 pour une durée de 36 mois (pas de frais de dossier, pas de souscription de parts sociales)**
- **de donner tout pouvoir à la Vice-Présidente pour signer le contrat correspondant à cet emprunt**

CONTRAT DE RIVIERES DU MACONNAIS

Mme BERNARD fait le point de l'avancement du contrat de rivières du Mâconnais. La vocation Bourbonne a adhéré à ce contrat de rivières, sauf la commune de Montbellet.

Le dossier est en cours.

Diverses questions ont été posées par un délégué au sujet de l'état de la qualité de l'eau.

La copie de cette note d'information rédigée par le chargé de mission de l'Entreprise Saône Doubs sera transmise aux communes concernées en même temps que le compte rendu de cette réunion.



La Vice-Présidente

Mme Renée BERNARD